

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

DIRECTION DE LA FONCTION MILITAIRE ET DU PERSONNEL CIVIL



LE PERSONNEL DE LA DEFENSE EN CHIFFRES



Une commémoration statistique de l'Entente cordiale

PREFACE

Au moment où nous commémorons le premier centenaire de l'Entente cordiale, célébrant les liens privilégiés unissant le Royaume-Uni et la France, depuis la signature du traité en avril 1904, il est important de souligner le partage des valeurs communes qui animent nos deux nations en matière de Défense.

Par delà les événements marquants du siècle dernier, le Royaume-Uni et la France sont aujourd'hui étroitement associés dans la construction d'une Europe de la sécurité et de la défense, volonté réaffirmée avec force dans la déclaration de Saint-Malo, lors du sommet Franco-Britannique en 1998.

Conformément à cette évidente communion de nos intérêts, je me réjouis de constater que ce centenaire marque également pour les services du Secrétariat général pour l'administration (Direction de la fonction militaire et du personnel civil) l'occasion de développer des relations confraternelles et professionnelles avec nos homologues du Defence Analytical Services Agency (DASA).

A ce titre, la publication de ce document franco-britannique, ayant pour objectif de dresser une présentation sommaire de nos ministères respectifs sous l'angle des statistiques appliquées aux ressources humaines, est une occasion de confronter et de mesurer les évolutions respectives survenues au cours des dernières années dans les domaines du personnel militaire et civil.

Au delà des informations statistiques relatives aux effectifs, il s'agit de profiter d'une expérience commune en matière de suivi des ressources humaines.

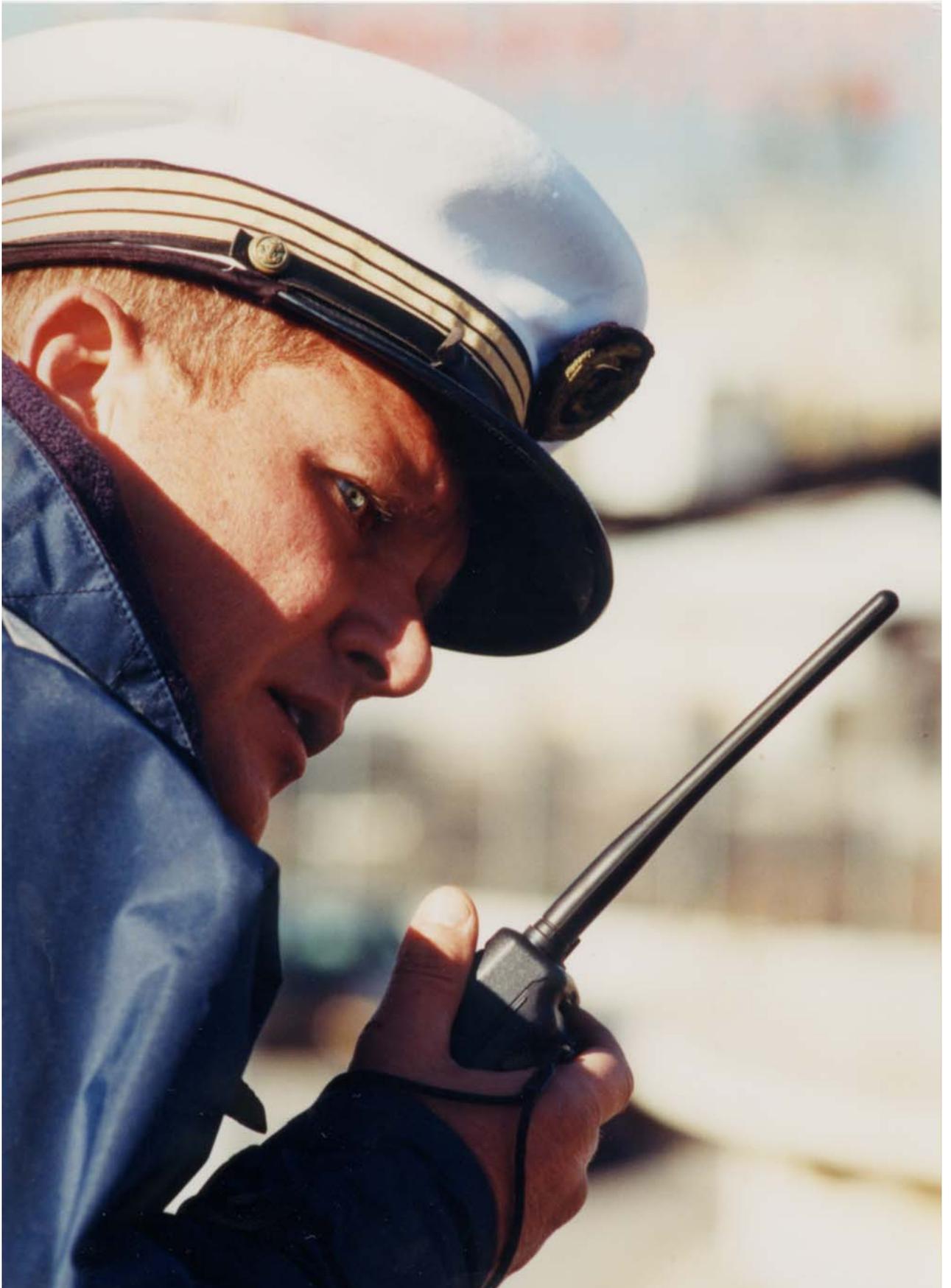
Confrontés aux mêmes difficultés, nous avons beaucoup à apprendre les uns des autres, sachant que, fidèles à l'esprit du traité de l'Entente cordiale, c'est lorsque nous progressons ensemble, que nous récoltons le plus.

Je souhaite que la publication de ce document, réalisé, pour sa partie française, par l'Observatoire social de la défense, témoigne de la solidité et de la richesse de notre partenariat et puisse nous permettre de poser les bases d'une collaboration bilatérale durable en matière de suivi statistique des effectifs.

A l'heure de la participation des militaires britanniques au défilé du 14 juillet sur les Champs-Élysées, que nos amis britanniques me permettent de conclure avec ce souhait :

Long live our statistical similarities (and differences) and long life to the Entente cordiale between our two departments !

Le contrôleur général des Armées
Jean-Michel Palagos
Directeur de la fonction militaire
et du personnel civil



SOMMAIRE

PRÉFACE du Directeur de la fonction militaire et du personnel civil	p.F1
INTRODUCTION : LES ARMEES FRANCAISE EN 1904	p.F4
LE PERSONNEL DE LA DEFENSE EN 2004	p.F6
- Répartition du personnel civil et militaire de la Défense	p.F6
- Répartition des effectifs militaires (par catégorie hiérarchique et par armée)	p.F7
- Répartition des effectifs civils (par statut et par niveau)	p.F8
- La féminisation des effectifs	p.F9
LES MOUVEMENTS DE PERSONNEL	p.F12
- Les recrutements	p.F12
- Les départs	p.F13
CONCORDANCE DES GRADES (OTAN/FRANCE)	p.F14
GLOSSAIRE	p.F16

INTRODUCTION : Les armées françaises en 1904

Le 8 avril 1904, l'accord de l'Entente cordiale est signé entre le secrétaire au Foreign Office, Lord Lansdowne et l'ambassadeur français à Londres, Paul Cambon. Ecartant leurs rivalités, les deux nations vont s'engager dans un processus de rapprochement qui trouvera tout son sens en 1906, lorsque la Grande-Bretagne annoncera qu'elle renoncera à sa neutralité en cas de conflit.

1904 se situe au tournant d'une époque charnière, marquée par une accélération des innovations techniques et industrielles, qui offrent aux armées des possibilités nouvelles en termes d'équipements et de production à grande échelle. Les transferts technologiques sont déjà gérés de façon moderne : les systèmes d'armes sont validés et les hommes y sont entraînés.

Les ressources financières et l'organisation administrative de l'armée de terre, se combinent avec les progrès de l'artillerie et du transport ferroviaire, ainsi que par un effort d'équipement (canon de 75 mm et fusil Lebel).

Depuis 1871, l'armée française est organisée pour repousser toute tentative d'invasion. Elle repose sur une armée permanente, garante de l'intégrité de la Nation, dont les effectifs et les réserves vont au-delà des nécessités d'une campagne ponctuelle.

En 1904, elle compte près de 500 000 hommes, répartis en 695 bataillons d'infanterie, 443 escadrons de cavalerie, 519 batteries de campagne et 112 batteries à pied pour l'artillerie, auxquels viennent s'ajouter les troupes coloniales qui regroupent les trois corps expéditionnaires des départements français d'Alger, Oran et Constantine, et les unités d'Extrême-Orient.

On the 8th of April 1904, the Foreign Secretary, Lord Lansdowne and French ambassador in London, Paul Cambon signed an agreement, the Entente Cordiale. In putting aside their rivalries, the two nations began a process of rapprochement, which became more concrete in 1906 when Britain announced that she would not stay neutral in the event of conflict.

1904 marked a particular period of innovation in the industrial world, which offered the Services new opportunities in terms of equipment and mass production. Technological transfers were already managed in a modern way : weapons systems were tested and men were trained to use them.

The financial resources and the administrative organisation of the Army were combined with developments in artillery, the use of railways and modernisation of equipment (for example, the 75 mm gun and the Lebel rifle).

From 1871, French Forces were organised with the aim of repelling any attempt at invasion. They were based on a permanent Army, guaranteeing the integrity of the Nation, the strengths of whose regular and reserve personnel exceeded those required for a limited campaign.

In 1904, the Army comprised 500 000 men in 695 infantry battalions, 443 cavalry squadrons, 519 field batteries and 112 dismounted artillery batteries. To these were added colonial troops, grouped together in three expeditionary army corps from the French départements of Alger, Oran and Constantine and units from the Far East.

INTRODUCTION : Les armées françaises en 1904

Les tirailleurs tonkinois et sénégalais, les spahis, les zouaves et les chasseurs d'Afrique s'illustrent au cours des campagnes outre-mer et contribueront ainsi avec près de 90 000 hommes à renforcer la puissance de l'armée métropolitaine.

La question de l'extension de l'Empire rappelle que les intérêts de la marine sont aussi considérés comme étroitement associés à ceux de la politique économique. La France, engagée avec sa marine dans la course à la modernité, est la première à se doter de cuirassés, modèle de navire qui va marquer durablement l'opinion et faire l'orgueil des flottes les plus puissantes.

En 1904, la marine française possède 50 cuirassés dont 12 garde-côtes, auxquels viendront bientôt s'ajouter une importante flotte de torpilleurs, ainsi que les premiers sous-marins.

Dans cette période lourde de tensions, les recrutements sont au cœur des préoccupations des armées.

Le service militaire national obligatoire est proposé comme alternative aux troupes de métier. La durée d'incorporation passe progressivement de cinq ans en 1872, à deux ans à partir de la classe 1904. La durée sera portée à trois ans en 1913.

L'organisation du service militaire national obligatoire entre 1870 et 1914 sera exemplaire, aboutissant lors de l'été 1914 à la mobilisation générale de 3 500 000 hommes en 15 jours.

The native infantrymen from Tonkin, Spahis, Zouaves and African Chasseurs distinguished themselves in overseas campaigns and contributed some 90 000 men to reinforce the metropolitan troops.

The question of imperial expansion reminds us that the interests of the Navy are closely aligned to those of economic policy. France set her Navy on course for modernisation and was the first to equip itself with armoured cruisers; these ships had a great impact on public opinion which took pride in having the most powerful fleet.

In 1904, France owned 50 of these including 12 of the Coast-Guard type, to which were soon added among others an important fleet of torpedo boats, as well as early submarines.

In this period of tension, recruitment was at the heart of the Services' preoccupations.

Compulsory National Service was proposed as an alternative to wholly professional Forces. The length of the conscription period had been progressively reduced from five years (theoretically) in 1872 to two years from 1904, but would be increased again to three years in 1913.

The organisation of National Service was of such an exemplary standard between 1870 and 1914, that in the summer of 1914 it allowed 3,500,000 men to be mobilised in only two weeks.

Sources :

André Corvisier, "Histoire militaire de la France",
Quadrige, Presses Universitaires de France.
Commandant de Badincourt, "Les flottes de combat en
1914", Paris, Librairie militaire Berger-Levrault et Cie

1 LE PERSONNEL DE LA DEFENSE EN 2004

La professionnalisation des armées, prévue par la loi de programmation militaire 1997 – 2002, est désormais achevée.

Cette réforme considérable de notre outil de défense a opéré un profond renouvellement des effectifs civils et militaires.

Ces derniers ont, au cours de la période, diminué de 30%, du fait notamment de la disparition des appelés du contingent liée à la suspension du service national. Dans le même temps, plus de 72 000 postes de militaires du rang et de volontaires ont été créés.

Un rajeunissement de l'ensemble du personnel du ministère était également constaté.

Après la réussite effective de la professionnalisation, le processus de réforme des armées, engagé depuis 1996, franchit aujourd'hui une nouvelle étape avec la loi de programmation militaire 2003-2008, marquant l'entrée dans une phase de consolidation de l'armée professionnelle.

En termes d'effectifs, l'année 2004 devrait être dans le prolongement de l'année précédente, une année de stabilisation globale des effectifs civils et militaires du ministère.

The professionalisation of the armed forces, scheduled by the Military Planning Act of 1997-2003, has now been achieved.

This essential reform of our defence has totally changed the military and civilian strengths : over this period, it has fallen by 30 per cent, principally because the compulsory military service has been abolished. At the same time, more than 72 000 posts have been created for other ranks (from private to corporal - OR.4 and below - cf. glossary) and short-service volunteers.

A general rejuvenation of the personnel of the ministry has also been observed.

Following on from the real success of the professionalisation process, the reform of the armed forces — initiated in 1996 — has now reached a new stage with the Military Planning Act of 2003-2008, marking the beginning of a period of consolidation for the newly professionalised forces.

In terms of the strength, 2004 will probably look very like the year before, which was characterized by a global stabilisation of the whole strength (both military and civilian personnel) of the ministry.

1 – 1 Répartition du personnel civil et militaire de la Défense

Analysis of Service and Civilian personnel numbers

Catégorie	Terre	Marine	Air	Gendarmerie	Autres	Total
Militaires	133 947	42 866	60 990	96 587	12 779 ⁽¹⁾	347 169
Civils	28 477	9 060	5 575	1 812	36 305 ⁽²⁾	81 229
Total	162 424	51 926	66 565	98 399	49 084	428 398
Rappel 1996	269 447	69 824	92 615	93 715	74 096	599 697

(1) DGA, Polytechnique, DCSSA, DCSEA.

(2) DGA, DCSSA, DCSEA, DICOD, DPSD, DRM, DSN, ECPAD, CIMD, DGSE, Aumôniers et Administration centrale.

1 – 2 Répartition des effectifs militaires

Au 1er janvier 2004, les effectifs militaires sont estimés à près de 347 000 personnes (contre environ 340 000 au 1er janvier 2003).

Si le nombre d'officiers et de sous-officiers reste stable, les militaires du rang et les volontaires connaissent, par rapport à l'année précédente, une augmentation de près de 7 %.

At 1 January 2004, the military strength was estimated to be about 347 000 people, compared with about 340 000 at 1 January 2003.

Although the number of officers and non-commissioned officers remains steady, the number of other ranks and short-service volunteers has increased by 7 per cent compared with last year.

Répartition du personnel militaire par catégorie et par armée

Analysis of Regular Service personnel by Service and Broad

Catégorie		Terre	Marine	Air	Gendarmerie	Autres (1)	Total
Officiers	Officiers supérieurs	6 329	1 962	2 488	1 404	3 223	15 406
	Officiers subalternes	9 525	2 786	4 491	2 715	2 626	22 143
Sous-Officiers	Sous-Officiers supérieurs	22 508	9 640	15 577	14 971	3 810	66 506
	Sous-Officiers Subalternes	25 645	19 560	20 643	63 210	1 712	130 770
Militaires du rang		66 989	7 477	16 581	3	1 047	92 097
Volontaires		2 951	1 441	1 210	14 284	361	20 247
Total		133 947	42 866	60 990	96 587	12 779	347 169
Rappel 1996		238 319	63 441	87 894	92 483	18 335	500 472

(1) DGA, Polytechnique, DCSSA, DCSEA.

1 – 3 Répartition des effectifs civils

Les effectifs civils du ministère totalisent au début de l'année 2004 plus de 81 000 agents.

Par rapport aux données de l'année précédente, les effectifs civils (hors Direction des constructions navales) connaissent une très légère progression.

Cette évolution s'explique essentiellement par la diminution relative du nombre des départs à la retraite et par les derniers effets de la politique de recrutement jusqu'en 2003.

En progression constante depuis 1996 (+13%), la population civile représente, aujourd'hui, 19% de l'effectif de la Défense.

Actuellement, un agent sur cinq est un civil, présent essentiellement en administration centrale, mais aussi dans l'ensemble des forces, comme dans les organismes de soutien.

At the beginning of 2004, the civilian strength of the ministry totalled more than 81 000.

Compared with the year before, there was a slight increase (except for DCN).

This change may be explained by two main reasons : the relative fall in the number of retirements and the latest consequences of the recruitment policy up to 2003.

Having risen constantly since 1996 (by 13 per cent), civilian personnel now make up 19 per cent of the personnel in Defence.

This means that currently, one employee in five is a civilian, mostly working for the central administration, but also for all of the armed forces or for the support organisations.

Répartition des effectifs civils par statut

Analysis of Civilians by grade and service

Statut	Terre	Marine	Air	Gendarmerie	Autres ⁽¹⁾	Total
Titulaires (Fonctionnaires)	14 820	3 831	2 228	986	20 323	42 188
Non titulaires (Agents sur contrat)	1 011	301	640	91	4 077	6 120
Ouvriers	12 646	4 928	2 707	735	11 905	32 921
Total	28 477	9 060	5 575	1 812	36 305	81 229
Rappel 1996	31 128	6 383	4 721	1 232	55 761	99 225

(1) DGA, DCSSA, DCSEA, DICOD, DPSD, DRM, DSN, ECPAD, CIMD, DGSE, Aumôniers et Administration centrale.

Répartition des effectifs civils par niveau

Analysis of Civilians by level

Niveau	Terre	Marine	Air	Gendarmerie	Autres (1)	Total
Cadres	1 201	442	257	27	5 798	7 725
Non cadres	27 276	8 618	5 318	1 785	30 507	73 504
Total	28 477	9 060	5 575	1 812	36 305	81 229
Rappel 1996	31 128	6 383	4 721	1 232	55 761	99 225

(1) DGA, DCSSA, DCSEA, DICOD, DPSD, DRM, DSN, ECPAD, CIMD, DGSE, Aumôniers et Administration centrale.

1 - 4 Féminisation des effectifs

Amorcée depuis 1994, la progression du taux global de féminisation des militaires de carrière, sous contrat et des volontaires s'est accélérée au cours des cinq dernières années pour atteindre environ 12,5% au début de l'année 2004. Elle est constatée dans toutes les catégories, notamment chez les volontaires, où le taux est aujourd'hui de 31,8%.

Les armées comptent désormais plus de 43 000 femmes militaires.

The proportion of regular, contract and volunteer personnel who are female has been increasing since 1994 and has accelerated during the last five years, reaching around 12,5 per cent at the beginning of 2004. This increase has occurred in all categories, but especially among the volunteers where the proportion of females is now 31,8 per cent.

There are now more than 43 000 women in the armed forces.

Répartition des effectifs militaires et civils par sexe

Analysis of service and Civilian personnel by sex

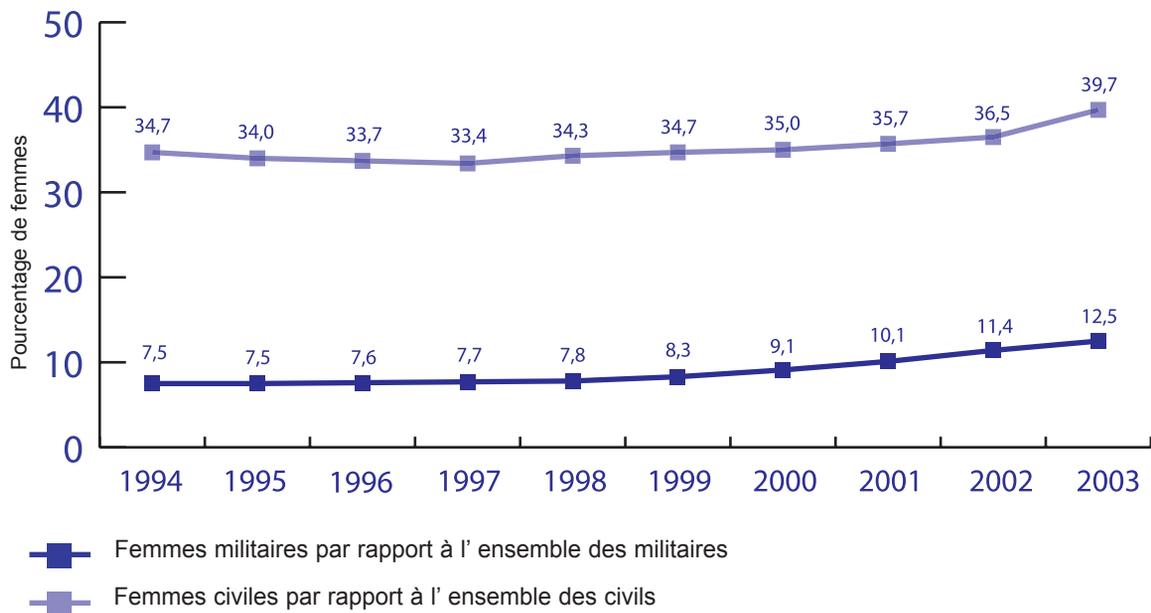
Catégorie	Sexe	Terre	Marine	Air	Gendarmerie	Autres	Total
Militaires	Hommes	120 213	38 168	50 373	86 281	8 720 ⁽¹⁾	303 755
	Femmes	13 734	4 698	10 617	10 306	4 059 ⁽¹⁾	43 414
Civils	Hommes	17 535	6 133	3 341	967	20 982 ⁽²⁾	48 958
	Femmes	10 942	2 928	2 234	845	15 323 ⁽²⁾	32 272
Total	Hommes	137 748	44 301	53 714	87 248	29 702	352 713
	Femmes	24 676	7 626	12 851	11 151	19 382	75 686

(1) DGA, Polytechnique, DCSSA, DCSEA.

(2) DGA, DCSSA, DCSEA, DICOD, DPSD, DRM, DSN, ECPAD, CIMD, DGSE, Aumôniers et Administration centrale.

Taux de féminisation des effectifs militaires et civils 1994-2003

Female as a proportion of strength



La proportion des femmes progresse également parmi le personnel civil.

Le personnel féminin représente aujourd'hui 40 % de l'effectif civil global. Le mouvement de féminisation est particulièrement important chez les cadres civils (27 % de titulaires de catégorie A et 25% de non titulaires).

Le panorama décrit dans cette présentation des effectifs du ministère correspond au modèle d'armée entièrement professionnalisée d'aujourd'hui. Il souligne également les enjeux auxquels le ministère devra continuer de répondre au cours des prochaines années, notamment, la stabilisation du rythme des mouvements (recrutements et départs) de personnel à un niveau adéquat.

The proportion of females is also increasing among civilian personnel and females now make up 40 per cent of the whole civilian strength. This increase has been particularly significant among executive personnel (27 per cent of category "A" permanent personnel, and 25 per cent of temporary personnel).

The picture painted in this presentation of defence personnel corresponds to the model of today's professionalised armed forces. It equally underlines the circumstances to which the ministry has to continue to respond in the course of the next few years, notably in the stabilisation of the pattern of inflows and outflows at sustainable levels.



2 LES MOUVEMENTS DE PERSONNEL

2 - 1 Les recrutements

L'enjeu majeur de la loi de programmation militaire 2003-2008 consiste à pérenniser le format atteint, sous réserve d'ajustements destinés à répondre aux besoins spécifiques des armées.

37 944 militaires ont été recrutés en 2003. Les militaires du rang (mdr) et les volontaires continuent de représenter la part essentielle de ces arrivées, soit près de 29 700 entrants. Les recrutements de mdr représentent plus de 47% de l'ensemble des flux de personnel militaire entrant.

Le niveau de recrutement des volontaires se stabilise pour les trois armées, hormis pour la gendarmerie qui bénéficie, en termes d'effectifs, de moyens complémentaires tirés de la loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure du 29 août 2002.

The key challenge for the 2003-2008 Military Planning Act is to ensure the continuation of the structure now achieved, with adjustments only to meet the specific needs of the armed forces.

37 944 servicemen were recruited in 2003. The other ranks and volunteers continue to represent the bulk of these new arrivals, accounting for 29 700 of the new recruits. Recruitment to the ranks accounted for more than 47% of the total flow of military personnel entering the forces.

Recruitment levels for volunteers have stabilised for all three Services, but not for gendarmerie, which is benefiting in personnel terms from additional staff taken on as a result of the Internal Security Act of 29 August 2002.

Répartition des recrutements par catégorie et par armée

Analysis of intake of Service and Civilian personnel

Catégorie	Terre	Marine	Air	Gendarmerie	Autres	Total
Officiers	651	275	289	90	401 ⁽¹⁾	1 706
Sous-Officiers	1 641	778	1 643	2 021	460 ⁽¹⁾	6 543
Militaires du rang	13 026	2 876	1 830	0	129 ⁽¹⁾	17 861
Volontaires	2 541	1 201	587	7 304	201 ⁽¹⁾	11 834
Total des militaires	17 859	5 130	4 349	9 415	1 191 ⁽¹⁾	37 944
Civils (titulaires)	719	142	108	17	991 ⁽²⁾	1 977
Total des civils						2 533
Total des recrutements au 31/12 /2003						40 477

(1) DGA, Polytechnique, DCSSA, DCSEA.

(2) DGA, DCSSA, DCSEA, DICOD, DPSD, DRM, DSN, ECPAD, CIMD, DGSE, Aumôniers et Administration centrale.

2 - 2 Les départs

Le rythme des départs du personnel militaire se régularise. Cependant, son niveau élevé illustre la réalité d'une armée désormais professionnalisée et, en conséquence, nécessairement soumise à un fort taux de rotation de ses effectifs. En effet, le nombre des recrutements permet de compenser celui des départs, aujourd'hui stabilisés autour d'un volume global de 30 000.

The pattern of departures of military personnel has also stabilised. However, the high level at which it has settled illustrates the reality of a professionalised army, which is necessarily subject to high staff turnover. The rate of recruitment makes it possible to compensate for the departures, which have stabilised at a total of about 30 000.

S'agissant du personnel civil, 2 527 agents ont quitté le ministère en 2003. La diminution du rythme des départs du personnel civil constatée s'explique par la sortie de la Direction des constructions navales (DCN) du périmètre de la Défense, par le nombre moins important de départs à la retraite du personnel ouvrier, ainsi que par la disparition de certaines mesures incitatives au départ qui étaient précédemment attribuées dans le cadre des restructurations.

As far as civilian personnel are concerned, 2 527 staff left the ministry in 2003. The reduction in the rate of departure among civilian personnel is explained by the transfer of DCN out of the scope of Defence, a reduction in the number of retirements among workers and the withdrawal of measures taken as part of the restructuring effort to encourage departures.

Répartition des départs par catégorie et par armée

Analysis of outflow of Service and Civilian personnel

Catégorie	Terre	Marine	Air	Gendarmerie	Autres	Total	
Militaires	Officiers	777	211	308	135	331 ⁽¹⁾	1 762
	Sous-Officiers	3 494	2 157	1 798	3 246	257 ⁽¹⁾	10 952
	Militaires du rang	8 953	1 287	1 341	2	110 ⁽¹⁾	11 693
	Volontaires	1 584	802	165	3 091	100 ⁽¹⁾	5 742
Total des militaires	14 808	4 457	3 612	6 474	798⁽¹⁾	30 149	
Civils (titulaires)	372	45	49	19	467 ⁽²⁾	952	
Total des civils						2 527	
Total des recrutements au 31/12 /2003						32 676	

(1) DGA, Polytechnique, DCSSA, DCSEA.

(2) DGA, DCSSA, DCSEA, DICOD, DPSD, DRM, DSN, ECPAD, CIMD, DGSE, Aumôniers et Administration centrale.

CONCORDANCE DES GRADES FRANCAIS /OTAN

Code OTAN	Marine	Armée de Terre	Gendarmerie	Armée de l'air
OFFICIERS				
OF-10	-	-	-	-
OF-9	Amiral	Général d'armée	Général d'armée	Général d'armée aérienne
OF-8	Vice-amiral d'escadre	Général de corps d'armée	Général de corps d'armée	Général de corps aérien
OF-7	Vice-amiral	Général de division	Général de division	Général de division aérienne
OF-6	Contre-amiral	Général de brigade	Général de brigade	Général de brigade aérienne
OF-5	Capitaine de vaisseau	Colonel	Colonel	Colonel
OF-4	Capitaine de frégate	Lieutenant-colonel	Lieutenant-colonel	Lieutenant-colonel
OF-3	Capitaine de corvette	Commandant	Chef d'escadron	Commandant
OF-2	Lieutenant de vaisseau	Capitaine	Capitaine	Capitaine
OF-1	Enseigne de vaisseau (de 1ère Classe)	Lieutenant	Lieutenant	Lieutenant
	Enseigne de vaisseau (de 2ème Classe)	Sous-lieutenant	Sous-lieutenant	Sous-lieutenant
OF(D)	Aspirant	Aspirant	Aspirant	Aspirant
AUTRES GRADES				
OR-9	-	-	-	-
OR-8	Major	Major	Major	Major
OR-7	Maître principal	Adjudant chef	Adjudant chef	Adjudant chef
OR-6	Premier maître	Adjudant	Adjudant	Adjudant
OR-4	Maître	Sergent chef	Maréchal des logis chef	Sergent chef
OR-3	Second maître	Sergent	Gendarme	Sergent
OR-2	Quartier maître	-	-	-
	Quartier maître (de 1ère classe)	Caporal chef	-	Caporal chef
	Quartier maître (de 2ème classe)	Caporal	-	Caporal
OR-1	Matelot	Militaire du rang	-	Militaire du rang



Cadres/non cadres (Managers/non-managers) :

Only civilian staff in category A (level 1 for contract staff) are managers.

Catégories hiérarchiques (Hierarchical categories) :

Civilian staff are split into three categories, A, B and C (level 1, 2 and 3 for contract staff) determined according to their recruitment level. For military staff, the hierarchical categories are officers (from second lieutenant to general), non-commissioned officers (from sergeant to warrant officer), and the other ranks (from private to corporal).

Contractuels (Contract staff) :

These civilian temporary staff are recruited for a renewable period of one to three years. They can only be recruited if a body of officials that can carry out their functions does not exist, or for certain higher level jobs, where the nature of the responsibilities or departmental need justifies it.

Fonctionnaires (titulaires/Non titulaires) :

Officials are State civilian staff appointed to a permanent job and to a corps and rank, and are subject to the rules of the civil service statute. They are recruited unilaterally, by competition and not when a contract ends.

In contrast, the term 'temporary' applies to civilian staff such as civil servants on placements, contract staff and State workers.

Loi de programmation militaire (Military Planning Act) :

The Military Planning Act is a financial commitment covering several years that determines the number of personnel and the equipment and research funding allocated to the Ministry of Defence.

Militaires du rang (MdR) :

Other ranks are engaged under contracts lasting several years to serve in the lower other rank grades (from private to corporal).

Ouvriers de l'Etat (State workers) :

State workers, who are civilian defence staff, are not civil servants. They have no proper statute of their own, but a collection of regulatory provisions giving them guarantees in terms of career, pay scale, employment protection, disciplinary regime and pensions.

Volontaires (Volunteers) :

Service volunteers (who are for the most part other ranks but may also be non-commissioned officers or officers) are recruited under contracts lasting one year. It is the Gendarmerie which recruits the largest number of volunteers.

La partie française de ce document a été réalisée par :

Secrétariat général pour l'administration
Direction de la fonction militaire et du personnel civil
Observatoire social de la Défense

Pour vous procurer des exemplaires de ce document

Par télécopie : 01 45 52 62 77

Par téléphone : 01 45 52 55 27

Par correspondance :

Observatoire social de la Défense
26, boulevard Victor – 00460 ARMÉES

Crédits photos :

ECPA.D

Direction de rédaction : Jean-Michel PALAGOS-OSD 01 42 19 39 99

Conception graphique couverture : DFP/COM/ Nanci FAUQUET

Conception du projet :

Martin BAUDRY, chargé de communication de l'OSD 01 45 52 55 20

Michel GAUDEAU, Bureau de l'analyse sociale 01 45 52 69 36

Denis BERNARD, Bureau de l'analyse sociale 01 45 52 41 55

INTERNET > www.defense.gouv.fr/sga

INTRANET > www.sga.defense.gouv.fr

SMG Impressions